

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
COMPTES DE L'EXERCICE 2024
SITUATION AU 5 MAI 2025**

La commission financière s'est réunie le 5 mai 2025 en présence de Madame Ursula Hugi, syndique, de Monsieur Thomas Demierre, conseiller communal et responsable du dicastère " Finances et impôts ", ainsi que de Madame Carole Savoy, caissière communale. Les travaux effectués par la fiduciaire lors du contrôle des comptes communaux 2024 nous ont été expliqués et un résumé de la situation financière de la commune a été lu par M. Demierre. La commission financière a ensuite passé en revue les comptes et a pu poser toutes les questions qu'elle jugeait nécessaire. Elle remercie les personnes présentes pour leur disponibilité lors de cette rencontre.

Dans son rapport du 27 mars 2025, l'organe de révision confirme que la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et recommande leur approbation.

La commission financière tient tout d'abord à préciser qu'un déficit de Fr. 72'801.00 avait été prévu au budget 2024. Finalement, les comptes communaux 2024 clôturent avec un bénéfice de Fr. 158'259.16, soit un écart positif arrondi à Fr. 231'000.00. Ce bon résultat s'explique notamment par des recettes supplémentaires au niveau des impôts ordinaires et spéciaux ainsi qu'une bonne et rigoureuse gestion des dépenses dans la majorité des dicastères.

Cependant, la commission financière constate aussi que les indicateurs financiers MCH2 se sont dégradés par rapport aux années 2022 et 2023, et ceci particulièrement au niveau du taux d'endettement net ainsi qu'au niveau du degré d'autofinancement. Ceci est dû principalement aux investissements importants effectués en 2024, notamment pour les moloks et la centrale de chauffe. La commission financière note aussi que des investissements importants devront être réalisés ces prochaines années à deux niveaux : d'une part au niveau du district de la Veveyse avec l'agrandissement du CO de la Veveyse, la construction d'une nouvelle piscine, la construction d'un 3^{ème} EMS, et d'autre part au niveau de notre commune avec le projet de rénovation et d'agrandissement de l'école primaire. A cela, s'ajoute également le projet d'économies du Conseil d'Etat fribourgeois qui souhaite reporter de nombreuses charges sur les communes du canton. Dès lors, des choix devront être faits par nous toutes et tous afin que la commune puisse les assumer financièrement au mieux et de façon échelonnée.

Au 31 décembre 2024, la fortune de la commune s'élève à Fr. 3'555'090.82 et le montant total des réserves pour les eaux claires et les eaux usées se monte à Fr. 848'442.70. A cette même date, la provision pour pertes sur débiteurs est de Fr. 140'000.00.

La commission financière remercie le Conseil communal et la caissière communale pour l'excellente tenue des comptes et donne son préavis favorable à l'assemblée communale d'approuver les comptes de l'exercice annuel 2024 tels qu'ils ont été présentés.

Saint-Martin, le 16 mai 2025



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer